

de CLERON

Originaires de Neuchâtel, bourgeois de Morat

BCU, ms. L 1935/2

de C L E R O N
=====

Originaires de Neuchâtel, bourgeois de Morat

- N.N. de Cléron, écuyer, non cité dans les documents, est le père de Jehan I et de Villierma de Cléron (Comm.d'Olivier Clottu)

- 1349 Jehan de C. est châtelain de Thielle en 1349 (Comm.d'Oliver Clottu)
- 1353 Jehan de C. prête reconnaissance pour une maison sise à Neuchâtel, 1353 (Comm.d'Oliver Clottu)
- 1372 Jehan de C. fait un don au Chapitre de Neuchâtel, 1372 (Comm.d'Olivier Clottu)
- 1372 Jehan de C. obtient un fief du comte Loys de Neuchâtel, 1372 (Comm.d'Olivier Clottu)

1375 Villierma de C., soeur de Jehan I, épousa Vuilliod de Cottens,
conseiller de Neuchâtel, gouverneur de Ville en 1375
(Comm.d'Olivier Clottu)

- 1424 Jehan de C., probablement fils ^{ou petit-fils} de Jehan I, est cité en 1424; ^{de 1450}
il avait épousé Jehanne de Berne, de Morat (Comm.d'Olivier
Clottu) ¹⁴¹⁰
- 1459 Noble Jehan de Cléron, résidant à Morat, vend à n.Jehan de
Prez et à Loys d'Avenches toute sa moitié de la dime dite
"Labessa", à Môtier, se levant sur environ 4 poses de terre,
pour le prix de 6 lb.frib., 15.IX.1459
(AEF: Reg.Not.54, fo.192)

- 11 Etienne (Antoine) de C. est le fils de Jehan II de C. (Comm. d'Olivier Clottu)
- 1417/18 Antoine de C., donzel, du consentement de D.Léonard de Cléron, son frère, prieur de Vaucluse de l'Ordre de S.Benoît, passe un contrat de mariage avec Catherine Fola, fille de Pierre Fola, bgs.de Morat, qui donne son consentement, 10.I.1417 (1418 n.s.) (AEF: Reg.Not.3402, fo.44 v.)
- 1421 Antoine (ou Etienne) de C., châtelain de Thielle, appose son sceau (3 ttes d'hommes de profil) en 1421 (ACN: R 8, 19 .- Jequier, Armorial neuchâtelis I, p.183)
- 1426/27 Etienne de C., donzel de Neuchâtel, et Catherine Fola sa femme fille de ... (en blanc) Fola, bgs.de Morat, vendent en alleu à Otholin de Saliseto, bgs.et résidant à Fribourg, un cens de 4 lb. 2 sols et 6 den.laus. pour le prix de 100 écus d'or, cens assigné sur leur maison de Morat, sise en la grande rue postérieure; le droit de rachat est accordé pour la durée de 10 ans; 25.I.1426 (1427 n.s.) (AEF: Reg.Not.3402, fo.242)
- 1438 Etienne de C., donzel, résidant à Morat, et Katherine Fola sa femme, fille de feu Pierre Fola, bgs.de Morat, déclarent avoir vendu à Mermet dit de Montet, notaire à Môtier en Vully, 1 cens d'une chevalette de vin, mesure de Morat, pour le prix de 30 lb.laus.faibles; le droit de rachat est accordé, 3.XI.1438 (AEF: Reg.Not.3424, fo.3 v.)
- 1438 Etienne de C., donzel, résidant à Morat, et Katherine sa femme confessent qu'ils ont vendu à Mermet dit de Montet, notaire de Môtier en Vully, un cens de 2 chevalettes de bon vin, mesure de Morat, pour le prix de 60 lb.laus.faibles; le droit de rachat est accordé; 17.XII.1438 (AEF: Reg.Not.3424, fo.29 v.)
- (1438?) Catherine femme d'Etienne de C., donzel de Morat, et Françoise femme de Pierre Saget, d'Orbe, possèdent une part de la dime de Farvagny, 1483 (certainement pour 1438?) (PAD V, p.241)
N.B. En 1410 la dime de Farvagny-le-Grand appartenait à Pierre Fola de Morat (AEF: Reg.Not.3420, fo.88 v.)
- 1438/39 François Fabri, bgs.et Résidant à Romont, au nom d'Agnès sa femme, et Catherine, soeur d'Agnès et femme d'Etienne, de C., donzel résidant à Morat, et Françoise femme de Pierre Saget, d'Orbe, toutes trois filles de feu Pierre Fola de Morat, soeurs et héritières de feu Vuillelme Fola, fils de feu ledit Pierre, déclarent qu'ils ont concédé à Jehan et Pierre des Frères, ffeu Rolet Alyé, de Praz en Vully, à mi-vin, une certaine vigne sise à Praz, 7.II.1438 (1439 n.s.) (AEF: Reg.Not.3424, fo.52 v.)
- 1439 Etienne de C., donzel, résidant à Morat, et Katherine Fola, ffeu Pierre, vendent à Vuillelme Ramuz, bgs.et résidant à Cudrefin, un cens d'une chevalette de bon vin ou de moût, mesure de Morat, pour le prix de 30 lb.laus.faibles; le droit de rachat est accordé, 8.VII.1439 (AEF: Reg.Not.3424, fo.102 v.)

- 1444 Katherine Fola, ffeu Pierre, bgs.de Morat, soeur et cohéritière de feu Vuillelme Fola, ffeu ledit Pierre, épouse de Etienne de Cléron, donzel résidant à Morat, du consentement de son dit mari, reconnaît devoir à Vuillelme Velga, chevalier, avoyer de Fribourg, la somme de 77 fl.d'or du Rhin, 29.VI.1444 (AEF: Reg.Not.56, fo.103)
- 1444 Etienne de C., donzel, bgs.de Morat, au nom de Catherine sa femme, et Pierre Saget, bgs.d'Orbe au nom de Françoise sa femme reconnaissent avoir reçu de Jehan Desoubs la Tour alias Bulliar, de Farvagny-le-Grand, 2 parts de sa dime de Farvagny, pour 2 récoltes, 29.VIII.1444 (AEF: Reg.Not.37, fo.531)
- 1449 Etienne de C. loue sa maison du Chastel au Chapitre de Neuchâtel, 1449 (Comm.de Olivier Clottu)
- 1454 Etienne de C., donzel, bgs.de Morat, et Katherine sa femme, et Jehan leur fils vendent à Jehan dit Bulliar de Farvagny-le-Grand une lettre de rachat pour le prix de 20 fl.du Rhin; ledit Bulliar reconnaît leur devoir sur cette vente encore la somme de 13 florins payables à la S.André, 17.XI.1454 (AEF: Reg.Not.54, fo.17)
- 1454 Etienne de C., donzel, bgs.de Morat, et Jehan son fils déclarent que ledit Etienne a vendu à Jehan Bulliard de Farvagny-le-Grand, et ce du consentement de Katherine, épouse d'Etienne et mère de Jehan, tout leur 1/3, indivis avec Françoise et Agnès, soeurs de Katherine, de la grande dime de Farvagny-le-Grand pour le prix de 80 florins du Rhin, chacun valant 16 sols, 17.XII.1454 (AEF: Reg.Not.40, fo.84 v.)
{ - " 54, " 23
- +av.1459 Catherine, veuve de feu Antoine de Cléron, du consentement de Jehan leur fils, prête reconnaissance en faveur d'Antoine de Salisseto, donzel, 21.VIII.1459 (AEF: Reg.Not.3435, fo.149 v.)
- 1459 Jehan de Cléron et Catherine, veuve d'Antoine de C., sa mère, vendent à Henschinus Sturny, bgs.de Morat, le 1/3 d'un cens de 21 den.laus.bons, 21.VIII.1459 (AEF: Reg.Not.3435, fo.149 v.)
- 1459 Jehan de Cléron, donzel, bgs.de Morat, du consentement de Katherine sa mère, vend à Jehan et Loys de Praroman, frères, donzels et bgs.de Fribourg, toute sa moitié de la dime de sa vigne dite "Labessa", sise au territoire de Môtier, contenant environ 4 poses de terre, pour le prix de 6 lb.frib. 6.X.1459 (AEF: Reg.Not.53, fo.163)
- 1444 Stephan de Cléron, donzel, au nom de Katherine sa femme, et P Pierre Saget, bgs.d'Orbe agissant au nom de Françoise sa femme, confessent avoir reçu de Jehan Dessobs la Tour, alias Bulliard, de Farvagny -le-Grand, 2 parts de la dime de Farvagny, soit pour 2 récoltes, 29.VIII.1444 (AEF: Reg.Not.43, fo.59 v.)

1447 Stephanus de Cléron, donzel, bgs.de Morat, confesse avoir reçu de Jehan Bulliard, de Farvagny-le-Grand, 30 fl.dlor du Rhin en acompte sur 80 fl. qu'il lui doit, 5.V.1447
(AEF: Reg.Not.90, fo.348 v.)

1463/64 Odet de Ripa, bgs.de Payerne, fait savoir que Stephanus de Cléron, donzel, bgs.de Morat, du consentement de Katherine sa femme et de Jehan de Cléron leur fils, a vendu à Jehan Bulliard de Farvagny-le-Grand, tout son tiers de la grande dime dudit lieu de Farvagny, indivis avec Françoise avec Françoise et Agnès, soeurs de Katherine; Odddet de R. agit au nom de Nicolète sa soeur, fille de feu Jaquet de Ripa et de ladite feue Françoise, 11.II.1463 (1464 n.s.)
(AEF: Reg.Not.54, fo.459)

av.1459 N.B. Cette vente a dû avoir lieu avant 1459, année où ledit ~~DEEIHANE~~ Etienne était déjà mort.

- 1417/18 D.Léonard de Cléron donne son consentement au contrat de mariage passé entre son frère Antoine de Cléron et Catherine fille de Pierre Fola, bgs.de Morat; dans cet acte, D.Léonard est qualifié de prieur de Vaucluse, de l'Ordre de S.Benoit; 10.I.1417 (1418 n.s.) (AEF: Reg.Not.3402, fo.44 v.)
- 1421-23 D.Léonard de Cléron appose son sceau comme Abbé de S.Jean de Cerlier; ce sceau porte ses armoiries: 3 têtes d'homme, de profil, coiffées d'un tortil aux bouts flottants, 1421-1423 (Jéquier, Armorial neuchâtelois I, pl.III, p.15)
- 1445 D.Léonard est encore Abbé de S.Jean de Cerlier en 1445 (Comm.d'Olivier Clottu)

- 1454 Etienne de Cléron, donzel et bourgeois de Morat, et Katherine sa femme et Jehan leur fils vendent à Jehan dit Bulliar, de Farvagny-le-Grand, une lettre de rachat pour le prix de 20 fl. du Rhin, sur lesquels il reconnoit leur devoir encore un solde de 13 florins, 17.XI.1454 (AEF: Reg.Not.54, fo.17)
- 1454 Etienne de Cléron, donzel, bgs.de Morat, et Jehan son fils déclarent que ledit Etienne a vendu à Jehan Bulliar, de Farvagny-le-Grand, ce du consentement de Katherine, femme d'Etienne et mère de Jehan de C., tout leur 1/3 indivis avec Françoise et Agnèy, soeurs de Katherine, de la grande dime de Farvagny-le-Grand, pour le prix de 80 florins du Rhin, chacun valant 16 sols, 17.XII.1454
(AEF: {Reg.Not.40, fo.84 v.})
5# 13
- 1456/57 Jehan de Cl., donzel, vend à Nicod Darbassat, de Montillier, un jardin sis au territoire de Montillier, pour le prix de 2 fl.d'Allemagne de bon or, 13.III.1456 (1457 n.s.)
(AEF: Reg.Not.3435, fo.9)
- 1457 Jehan de C., donzel, vend à Pierre des Frares, forgeron, ffeu Jaquet, bgs.de Morat, le 1/3 d'un cens dont 2/3 appartiennent à Françoise femme fe Pierre Sachet, d'Orbe et à Odette de Rivaz, cens payable à la S.André apôtre, et ce pour le prix de 40 sols laus.bons, 6.IV.1457
(AEF: Reg.Not.3435, fo.12 v.)
- 1457 Jehan de C., donzel, déclare qu'il a vendu à Jaquet Griset, bgs.de Morat, divers cens pour le prix de 5 fl.d'Allemagne de bon or, 11.V.1457 (AEF: Reg.Not.3435, fo.18 v.)
- 1459 Jehan de C., bgs.de Morat, confesse avoir vendu à Henri Chastel, bgs.de Morat, un jardin sis devant la porte supérieure de Morat, avec les fossés de la Ville d'occident, pour le prix de 6 lb.laus.faibles, 28.VI.1459
(AEF: Reg.Not.3435, fo.141)
- 1459 Catherine, veuve d'Antoine de Cléron, du consentement de Jehan son fils, prête reconnaissance en faveur d'Antoine de Salisseto, donzel, 21.VIII.1459 (AEF: Reg.Not.3435, fo.149 v.)
- 1459 Jehan de C. et Katherine veuve d'Antoine de Cléron, sa mère, vendent à Henschinus Sturny, bgs.de Morat, le 1/3 d'un cens de 21 den.laus.bons, 21.VIII.1459
(AEF: Reg.Not.3435, fo.149 v.)
- 1459 Jehan de C., donzel, bgs.de Morat, du consentement de Katherine sa mère, vend à Jehan et Loys de Praroman, frères, donzels, bgs.de Fribourg, toute sa moitié de la dime de sa vigne dit "Labessa", sise au territoire de Môtier, contenant environ 4 poses de terre, pour le prix de 6 lb.frib.
(AEF: Reg.Not.53, fo.163)
- 1478 Jehan de C. vend le fief de Cléron à Jehan de Bariscourg en 1478 (Comm.d'Olivier Clottu)

1463/64

Oddet de Rippa, bgs.de Payerne, fait savoir que Stephanus de Cléron, donzel, bgs.de Morat, du consentement de Katherine sa femme et de Jehan de Cléron leur fils, a vendu à Jehan Bulliard de Farvagny-le-Grand, tout son tierws de la grande dime dudit lieu de Farvagny, indivis avec Françoise et Agnès, soeurs de ladite Katherine; Oddet agit au nom de Nicolète sa soeur, fille de feu Jaquet de Rippa et de ladite feu Françoise, 11.II.1463 (1464 n.s.) (AER: Reg.Not.54, fo.459)

1462 Cécile, vraisemblablement fille d'Étienne, citée en 1462, épousa Guinchard de La Haye, châtelain de Thielle, puis en secondes noces Jehan Bugnot (Comm.d'Olivier Clottu)

- 1497 Jehan, l'ainé, frère de Jehan le jeune de Cléron, tous deux certainement fils de Jehan III, fut reçu chanoine de Neuchâtel en 1497 à la suite de la résignation en sa faveur de Jehan V, le jeune (Comm.de Olivier Clottu)
- 1503 Jehan de C., l'ainé, chanoine de Neuchâtel, résigne sa charge en 1503 en faveur de Jehan de Lugnez (Comm.d'Olivier Clottu)

- 1488 Jehan de C., le jeune, frère de Jehan l'ainé, est reçu chanoine de Neuchâtel en 1488 (Comm.d'Olivier Clottu)
- 1497 Jehan le jeune résigne sa charge de chanoine de Neuchâtel en faveur de son frère Jehan l'ainé en 1497 (Comm.d'Olivier Clottu)